

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/01/2021

Association GRANDI ANSANM
Adresse 171 chemin Chevalier – 97435 Saint Gilles les Hauts
Mail : grandiansanm@gmail.com

Le 22/01/2021, à 13h30, les membres de l'association GRANDI ANSANM se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation par e-mail du 8/01/2021 de la présidente.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Mme ABI NADER Férial était présente par visio-conférence uniquement lors de l'élection des membres du bureau (15h 20).

L'Assemblée était présidée par Mme AROUQUIOM SAVRIMOUTOU, présidente de l'association.

Plus de 25% des membres ayant un vote délibératif étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 25 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- présentation des personnes présentes et en visio-conférence
- approbation du bulletin d'adhésion, de la charte d'adhésion, du règlement intérieur
- règlement des adhésions (2 € payables en liquide) et fixation des futurs montants d'adhésion et de cotisation annuelle
- présentation des projets prévus
- présentation d'un exemple de budget prévisionnel pour l'année 2021
- proposition des personnes pressenties membres qualifiés du conseil scientifique éthique, membres d'honneur, membres associés et partenaires
- proposition de cabinets d'expert-comptables, de banques, de compagnies d'assurance
- questions diverses
- élection de membres du bureau

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

L'ouverture du compte bancaire associatif et sa gestion seront effectués par la trésorière de l'association, Marjorie Le Nabat, et elle disposera des moyens de paiements.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Approbation du bulletin d'adhésion et du règlement intérieur : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Fixation des futurs montants d'adhésion (2 €) et de cotisation annuelle (2 €). L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Election de membres du bureau :

L'Assemblée désigne à l'unanimité Mme ABI NADER Férial (699 chemin du buisson – 97436 Saint Leu) en qualité de vice-présidente de l'association.

L'Assemblée désigne à l'unanimité Mme SERY Elise (24 chemin Essob – TAN ROUGE – 97435 Saint Gilles les hauts) en qualité de secrétaire de l'association.

L'Assemblée désigne à l'unanimité Mr MAYARAM Kushal (171 chemin Chevalier – 97435 Saint Gilles les hauts) en qualité de vice-trésorier de l'association.

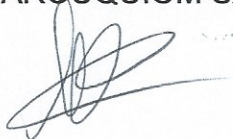
Ceux-ci, ainsi que la trésorière et la présidente précédemment élues en décembre 2020 lors de l'assemblée générale constitutive, exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ou 4 ans selon le prochain tirage au sort en 2023 conformément à l'article 30. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Saint Paul, le 22/01/2021

La Présidente de séance
Nadège AROUQUIOM SAVRIMOUTOU



La Secrétaire de séance
Elise SERY

